



# GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

Q 4101

*Signataire : Sophie Bobillier*

*Date de dépôt : 25 septembre 2025*

## Question écrite

### Mort de jeunes personnes conductrices de deux-roues sur la route – quelle prévention ?

En 2021, l'âge minimum pour conduire un cyclomoteur jusqu'à 45 km/h a été abaissé à 15 ans, et les jeunes de 16 ans ont eu accès aux motos de 125 cm<sup>3</sup><sup>1</sup>. Cette réforme, visant à harmoniser la législation suisse avec celle de certains pays de l'Union européenne, a toutefois entraîné une augmentation significative des accidents graves chez les jeunes motocyclistes. Le nombre d'accidents graves chez les moins de 18 ans a plus que doublé, passant de 51 accidents graves et 1 décès annuel avant la réforme à 135 accidents graves et 4 décès depuis sa mise en œuvre.

Genève n'est aucunement épargné. Le canton comptait 5 personnes conductrices de deux-roues à avoir perdu la vie à l'automne 2024<sup>2</sup>.

Selon le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA)<sup>3</sup>, cette hausse des accidents peut être attribuée à la combinaison de l'inexpérience des jeunes conducteurs et à la puissance des motos. Malgré une formation reçue, les jeunes personnes motardes ou scootéristes manquent souvent de pratique et de compétence pour anticiper les dangers sur la route. De plus, des facteurs liés à l'âge, tels qu'une gestion des impulsions moins maîtrisée et une propension accrue à prendre des risques, exacerbent ces dangers. Les jeunes ont également tendance à surestimer leurs capacités, ce qui contribue à l'augmentation des accidents.

---

<sup>1</sup> <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=81639>

<sup>2</sup> <https://www.blick.ch/fr/suisse/un-jeune-motard-temoigne-si-mes-parents-m-avaient-laisse-rouler-a-16-ans-je-ne-serais-peut-etre-plus-la-aujourd-hui-id20427436.html>

<sup>3</sup> <https://www.bfu.ch/fr/le-bpa/politique/adolescent-es-a-moto>

De nombreuses voix s'élèvent en faveur d'une révision de la législation fédérale, notamment pour relever l'âge minimal requis pour conduire une moto légère à 16 ans, et à 18 ans pour les motos de 125 cm<sup>3</sup>, comme c'était le cas avant 2021. Cette mesure vise à réduire le nombre d'accidents graves et à une meilleure protection des jeunes personnes conductrices<sup>4</sup>.

En décidant de s'aligner sur les normes européennes, Berne a pris des décisions, au prix de jeunes vies humaines, alors qu'aucun changement ne se justifiait au niveau suisse. Cette révision a engendré des blessures et des morts évitables, ainsi que des coûts énormes pour notre société.

Enfin, bien que des efforts aient été faits pour renforcer la formation pratique de base des jeunes motocyclistes, en passant de 8 à 12 heures de conduite obligatoire, le BPA estime que cela reste insuffisant.

Au vu de ce qui précède, je sollicite le Conseil d'Etat afin qu'il réponde aux questions suivantes :

- 1. Quels moyens sont mis en place pour sensibiliser les jeunes et leurs familles aux risques liés à la conduite de motocycles puissants, en particulier dans les années suivant l'obtention du permis ?*
- 2. Comment les autorités cantonales et les écoles de conduite peuvent-elles mieux collaborer pour offrir une formation plus ciblée, complète et mieux adaptée aux défis spécifiques rencontrés par les jeunes personnes motardes ?*
- 3. Comment ce problème est-il adressé par le Conseil d'Etat et quelles discussions ont lieu entre le Conseil d'Etat et Berne à ce sujet ?*

---

<sup>4</sup> <https://www.blick.ch/fr/suisse/le-nombre-daccidents-a-double-les-motos-125-cm3-sont-elles-trop-dangereuses-pour-les-jeunes-de-16-ans-id20683916.html>